

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'adoption de normes de fiabilité (Dossier R-4025-2017)

Objet de la demande

Le 15 décembre 2017, Hydro-Québec, par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du Réseau (le **Coordonnateur**), dépose une demande d'adoption de cinq normes de fiabilité.

Le Coordonnateur demande, entre autres, à la Régie de l'énergie (la **Régie**) d'adopter cinq normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation, soit les normes INT-004-3.1, INT-009-2.1, INT-010-2.1, VAR-001-4.2 (les **Normes révisées**) et la norme PRC-006-3, ainsi que leur annexe respective.

Les Normes révisées sont destinées à remplacer les normes INT-004-3, INT-009-2, INT-010-2 et VAR-001-4.1 adoptées par la Régie et font l'objet de corrections mineures selon le Coordonnateur. La norme PRC-006-3 quant à elle est une nouvelle version de la norme PRC-006 dont la version précédente, soit la version 2 a déjà fait l'objet d'un examen par la Régie.

La présente demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Cette demande ainsi que les documents afférents et la Loi sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Procédure d'examen de la demande

Considérant le fait que les normes au présent dossier ont déjà fait l'objet d'examen par la Régie ainsi que la nature des modifications apportées par leur révision, la Régie traitera la présente demande par voie de consultation.

Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires relatifs à l'adoption des Normes révisées et à l'adoption de la norme PRC-006-3 à la Régie, avec copie au Coordonnateur, **au plus tard le 17 janvier 2018 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces observations **au plus tard le 24 janvier 2018 à 12 h**.

Les commentaires doivent être accompagnés de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie ainsi que de l'information relative à l'identité et les coordonnées de leurs auteurs et la description de la nature de leurs intérêts.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca